

Livret d'accueil stagiaire

Bienvenue

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce dossier les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours.



institut les centarpen

pôle études formation





Règlement intérieur

Article 1 :

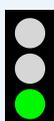
Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline



Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- D'utiliser les supports pédagogiques sans autorisation du formateur et du Pôle Etudes et Formation dans le cadre d'une formation ou d'une communication publique ;
- De modifier sans autorisation les réglages des paramètres des ordinateurs ou tablettes ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser leur téléphone portable durant les sessions.



Le stagiaire est tenu :

- De respecter les horaires de formation, d'informer le formateur de toute absence, retard ou départ anticipé ;
- De respecter le matériel et les locaux ;
- De respecter les consignes de l'organisme relatives aux modalités de suivi de formation.

Le Pôle Etudes et Formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 3 : Sanctions



Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Responsable de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation.

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure

En cas de litige au cours de la formation, le stagiaire est convoqué à un entretien où il a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Hygiène et sécurité



La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 6 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.



Votre formateur

Votre formateur vous accueillera à votre arrivée.

Votre formateur est un professionnel diplômé, en exercice, avec une expertise et une expérience reconnue dans sa profession, son métier. Il s'appuie sur vos connaissances et votre expérience pour vous accompagner dans cette démarche de formation. Il combine des exposés théoriques, des temps d'échanges, des études de cas, vous permettant d'être acteur de votre formation. L'accent est mis sur l'interactivité du groupe, intégrant ainsi la possibilité de progresser en équipe et de réussir ensemble.

Votre formateur évaluera tout au long de la formation vos acquis par l'intermédiaire d'études de cas, de mises en situation, de Quizz, de questionnaire oral ou à choix multiples.

Votre formateur vous remettra pendant et / ou en fin de formation les supports de cours et la documentation pédagogique, en papier ou en version numérique sur une clé USB.

Avant la formation :

Vous trouverez dans ce dossier le questionnaire de pré-formation que vous devez remplir et nous retourner 15 jours avant le début de la formation. Il sera remis à votre formateur pour mieux cerner vos besoins et attentes en lien avec les objectifs visés par la formation.

A la fin de la formation :

Vous aurez à remplir une évaluation de fin de formation. Vous recevrez :

- Une attestation de présence ;
- Une attestation de fin de formation.



Nos services



Vous pouvez bénéficier, sur réservation 8 jours à l'avance, du service de restauration de l'Institut Les Cent Arpents pour un tarif de 12 € par repas. Une facture individuelle vous sera remise en fin de formation

Le Pôle Etudes et Formation vous propose, sur réservation, un service de transport vers ou depuis la gare d'Orléans ou de Fleury Les Aubrais.

Le Pôle Etudes et Formation peut vous communiquer une liste d'hôtels à proximité de ses locaux. Les personnes en situation de handicap logées dans un hôtel à proximité de nos locaux peuvent bénéficier d'un service de transport et d'une permanence d'urgence.

02 38 52 12 12

formation@centarpens.fr

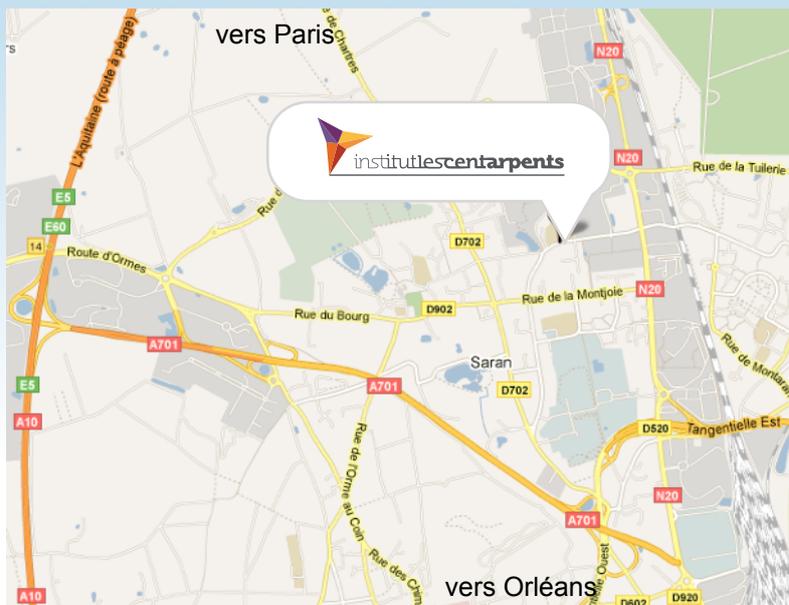
www.centarpens.fr



Le Pôle Etudes et Formation, nos locaux

Le Pôle Etudes et Formation trouve ses racines et sa singularité dans l'expertise acquise depuis 2007 dans le secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des professionnels médico-sociaux.

Le Pôle Etudes et Formation se situe au sein de l'Institut Les Cent Arpens,
450 rue des jonquilles à Saran (45770).



Nos salles de formation sont accessibles. Elles disposent d'un accès Wi-Fi.

Notre salle informatique est équipée d'ordinateurs (Windows, MacOS, Ubuntu), de tablettes tactiles, de périphériques d'accessibilité.

Si vous venez en voiture, un parking est à votre disposition.

Si vous venez en bus, n'hésitez pas à consulter le site de la TAO (www.resau-tao.fr) pour identifier la Ligne correspondant à votre situation géographique. Les arrêts les plus proches se nomment « Grands Champs », « Jacinthes », « Debacq ».

A votre arrivée, présentez-vous à l'Accueil de l'Institut. Le formateur vous accueillera autour d'une collation.

Si votre formation se déroule sur site, dans un autre établissement, vous trouverez en annexe l'adresse et les informations nécessaires.

